



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Stratégie sur les postes CAPEPS

Question écrite n° 3934

Texte de la question

Mme Aina Kuric interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le nombre de postes offerts au concours de recrutement de professeurs d'éducation physique et sportive. En effet, le CAPEPS externe connaît pour 2018 une baisse de plus de 21 % des postes offerts, alors qu'en parallèle, le nombre de candidats inscrits reste relativement stable. Ainsi, seulement 630 postes ont été ouverts, contre 800 en 2017, qui avaient pourtant tous été pourvus. Cette baisse significative pourrait donner lieu, dans les années à venir, à un impact sur le nombre de candidats et donc à terme, à une insuffisance du nombre d'enseignants d'EPS. Les besoins sont pourtant présents dans ce domaine, notamment afin de mobiliser du personnel nécessaire dans le cadre de la lutte contre l'obésité par le biais de l'éducation physique et sportive à l'école. Dans cette perspective, elle souhaiterait connaître ses ambitions en matière de recrutement des enseignants d'EPS pour les années à venir.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse souhaite que l'École crée un climat de confiance et offre un cadre protecteur propice aux apprentissages et à l'épanouissement des élèves. Ainsi, la promotion de la santé et du sport s'inscrit dans cette démarche et passe notamment par l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Le CAPEPS externe constitue le principal débouché des étudiants de la filière sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) qui souhaitent se destiner à une carrière d'enseignant. C'est pourquoi il est également la principale voie d'accès au recrutement en EPS avec près de des postes offerts. Les taux de pression (inscrits/poste) au CAPEPS externe restent conséquents au fil des sessions, du fait du vivier important que représentent ces étudiants. Par ailleurs, les concours internes, qui viennent compléter les recrutements en EPS permettent à la fois d'offrir une possibilité de titularisation aux contractuels qui exercent déjà dans les établissements scolaires (CAPEPS interne) mais également de garantir une voie de promotion aux enseignants titulaires (agrégation interne). Chaque année les volumes de postes par discipline et par voie de concours sont réévalués à la hausse ou à la baisse en fonction des besoins et dans le respect des emplois votés en loi de finances. S'agissant de la session 2018, la baisse des postes offerts au concours du CAPEPS externe (qui passe de 800 à 630 postes) s'inscrit dans la baisse globale des volumes de postes offerts au recrutement des enseignants, d'éducation et de psychologues du second degré public.

Données clés

Auteur : [Mme Aina Kuric](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3934

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 décembre 2017](#), page 6479

Réponse publiée au JO le : [11 décembre 2018](#), page 11436